

Exercez votre mandat en toute sérénité,
nous assurons votre protection



> Sécurité **élus**

Sécurité élus

Votre mandat d'élu vous amène chaque jour à prendre des décisions ou mettre en œuvre des actions qui peuvent vous exposer à des risques pénaux et engager votre responsabilité civile personnelle.

En cas de manquement aux obligations légales, même involontaire ou dénué d'intention malveillante, vous pouvez être contraint de dédommager d'éventuelles victimes.

SMACL Assurances vous propose le contrat Sécurité élus et vous protège des désagréments qui peuvent intervenir lors d'une mise en cause personnelle dans le cadre de l'exercice de votre mandat local.

Exemple de mise en cause

Le traitement chimique d'un plan d'eau municipal est inefficace ; par conséquent, **le maître nageur ne voit pas la victime se noyer dans l'eau trouble.**

Le maire peut être mis en cause civilement et pénalement sur la base d'un manquement grave à son obligation de sécurité.

Dans ce cas, **SMACL Assurances prend en charge la défense de l'élu et les dommages pour lesquels il est reconnu responsable.**

À savoir

Le contrat Sécurité élus est exclusivement délivré dans le cadre de la mission d'élu communal et intercommunal (extension possible pour un élu d'un conseil général ou régional). **Ce contrat n'a pas pour objet de couvrir le risque des autres mandats électifs.**



Retrouvez l'actualité juridique et la jurisprudence sur le site de l'Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales www.observatoire-collectivites.org



Une protection étendue

> **Prise en charge de votre défense pénale** - Si votre responsabilité pénale personnelle est recherchée, pour une infraction ou un délit non intentionnels, commis dans l'exercice de votre mandat, SMACL Assurances prend en charge les frais inhérents à votre défense*. Vous restez libre de choisir votre avocat.

* Les peines d'amende éventuellement prononcées par le tribunal ne sont pas assurables.

> **Couverture de votre responsabilité civile personnelle** - Le contrat Sécurité élus couvre l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, à la suite de fautes ou négligences non intentionnelles.

> **Indemnisation en cas de dommages corporels** - Si vous êtes victime d'un accident dans l'exercice de vos mandats (sur la route, sur un chantier, à la mairie, etc.), le contrat Sécurité élus prévoit la prise en charge de l'intégralité de vos dommages corporels.

> **Écoute psychologique** - Dans le cadre de votre mandat, SMACL Assistance organise et prend en charge une écoute psychologique, lors de la survenance d'événements traumatisants (accident, maladie grave, décès, agression, mise en cause judiciaire, etc.).

Le montant des garanties

Garanties	Montants	Franchises
Défense pénale		
Action amiable ou judiciaire	À concurrence de 30 000 €	Aucune
Responsabilité civile personnelle		
Tous dommages confondus	6 100 000 €	Aucune
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 050 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs	770 000 €	
Dommages de pollution accidentelle	1 525 000 €	
Dommages corporels		
Tous dommages corporels consécutifs à un accident dans l'exercice du mandat d'élu	À concurrence de 460 000 €	Aucune



> Sécurité élus

smacl.fr

SMACL Assurances

141 avenue Salvador-Allende
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56
Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20